



Règlement du concours

3^{ème} Marathon du court métrage

22, 23 et 24 juin 2007 Lion sur Mer Eté 36 - Cinéma le Trianon

Article 1 : Le présent concours est organisé par l'Atelier du Film Court, association loi 1901, située 8 rue Belvédère 14000 Caen, soutenu par la communauté d'agglomération Caen La Mer.

Article 2 : Le concours est ouvert à tous. Chaque personne pourra soumettre deux films au maximum. Tous les genres sont acceptés (documentaire, fiction, animation, film expérimentaux...). Le film ne devra pas excéder trois minutes hors génériques. Tout film ne répondant pas à ces critères ne pourra être accepté.

Article 3 : Le film devra être remis aux organisateurs sur support DVD 48h00 maximum après le lancement du thème. Les candidats pourront travailler sur le support de leur choix.

Article 4 : Dans la mesure de ses moyens et avec le concours de ses partenaires techniques, l'organisateur mettra à disposition du matériel.

Article 5 : Le jury sera composé des organisateurs et partenaires du marathon. Les gagnants du concours seront dévoilés le jeudi 28 juin 2007.

Article 6 : Les candidats s'engagent à céder gratuitement aux organisateurs du concours tous les droits d'exécution et de reproduction des films pour une utilisation non commerciale.

Article 7 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommages causés aux films. Ils se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toutes raisons indépendantes de leur volonté. L'adhésion au présent concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.